



Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans – Maubuisson

30^{ème} CATA SUD-OUEST (Catamarans)

Coupe GRANCHAMP (Finn)

SIL Dériveurs (Europe, Yole-Ok)

Mille Secousses Cup (Open 5.0)

20 au 22 avril 2019



Annexe aux instructions de course

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis du comité de course et les résultats seront affichés sur les vitres du club-house.

Les avis du jury seront affichés sur le tableau du local jury qui est situé sous le club-house.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillon du rond situé devant le club-house.

La flamme "Aperçu" envoyée à terre signifie : la course est retardée,

La flamme "Aperçu sur H" envoyée à terre signifie : il est interdit aux concurrents de quitter la plage; le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (Modifications de signaux de course).

5.1 Horaire des courses:

Samedi 20 avril	14h: 1 ^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries
Dimanche 21 avril	11 h : 1 ^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries
Lundi 22 avril	10 h : 1 ^{er} signal d'avertissement pour toutes les séries, pas de départ après 12h pour les open5.0, après 14h pour les autres séries (catamaran et dériveurs)

6 PAVILLONS DE CLASSE

CATAMARANS (sauf FK14)	pavillon de la classe DART
FORMULE KID 14	pavillon blanc avec un carré noir
FINN	pavillon de la classe FINN
Europe	pavillon de la classe Europe
Yole-Ok	pavillon national
OPEN 5.0	Pavillon du CVBCM

9 MARQUES DE PARCOURS

9.1 Les marques de parcours sont définies comme ci-dessous :

Rond Rouge Catamarans et Open 5.0		Rond Vert Finn, Europe, Yole-Ok	
Marques de parcours 1- 2 – 3 - 4	Marque d'arrivée	Marques de parcours 1- 2 – 3 - 4	Marque d'arrivée
Cylindriques rouges Forward	Sphérique rouge avec un pavillon bleu	Cylindriques vertes Aquarelle	Sphérique rouge avec un pavillon bleu

11.1 Ligne de départ

La ligne de départ est définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12 Changement du bord suivant du parcours

Il n'y aura pas de changement de parcours

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La règle 44.1 s'applique, pour les catamarans la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité de un tour.

14.2 L'annexe P (propulsion) s'appliquera avec la modification suivante: " la règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première."

15 TEMPS LIMITE :

15.1 Le temps limite nécessaire au premier bateau pour finir la course quel que soit le parcours est une heure trente minutes.

17 - CLASSEMENT :

17.1 Le système de points a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

17.2 Nombre de courses : dix

- deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve ;
- quatre courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat ;

18 REGLES de SECURITE**18.1 Contrôle de sortie et de retour des voiliers :**

Un système de pointage sera mis en place (Emargement). Chaque concurrent devra signer la liste d'emargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

Emargement départ : L'emargement départ sera ouvert une heure trente minutes avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour (voir article 5.1) la signature de départ devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

Emargement retour : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le comité de course ou le jury.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

Ces pénalités se calculent selon les modalités de la RCV 44.3(c).

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou à l'emargement aussitôt que possible. (DP)

Composition du Corps Arbitral	Président du Comité de Course Rond Rouge	Alain HORDONNEAU
	Président du Comité de Course Rond Vert	Christiane CAHUZAC
	Président du Jury	Daniel BEUCLER

ANNEXE PARCOURS